





532

ORANET M

DETERGENT MULTI-FONCTION



AVANTAGES

- Efficacité renforcée.
- Ne contient aucun solvant. Sans SOV, sans effet sur la couche d'ozone.
- 96,84% des matières premières organiques sont biodégradables.
- Dissout les graisses, les huiles, les résidus carbones, les boues, la calamine...
- Pouvoir anticorrosion renforcé.
- Sans risque sur les plastiques et les vernis.
- ORANET M est le substitut idéal des dégraissants solvantés.





72100210



DEFINITION

Dégraissant aqueux **biodégradable** pour toutes les pièces métalliques mécaniques où l'on veut éviter les risques de corrosion.

MODE D'EMPLOI

Utilisations standards

En solution dans l'eau de 2 à 15%, à froid où à chaud (70°C maxi) ; selon le degré d'encrassement dans les autres utilisations.

Protection anticorrosion: minimum 20%.

Le rinçage est déconseillé si l'on souhaite une protection anticorrosion maximum.

Dans les fontaines, il s'utilise de préférence pur ou dilué à 25% maximum :

A chaud:

S'utilise à chaud dans nos fontaines spécifiques **700091, 700085 et 700091XXS** avec ou sans ajout de micro-organismes (nous consulter).

A froid:

S'utilise à froid dans notre fontaine 700058.

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protèger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie houtes garanties implication de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.







532

ORANET M

DETERGENT MULTI-FONCTION

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide limpide Couleur : Jaune clair

pH pur: < 9,9 IKB: > 120 Densité à 20°C: ~ 1.03

Point éclair : Ininflammable

COV: 0%

DOMAINE D'APPLICATION

 ORANET M est particulièrement adapté pour le nettoyage manuel et au trempé des métaux

(fer, acier, inox, aluminium, ...).

- Compatible pour le nettoyage des aciers bruts et de l'aluminium.
- Nettoyage de châssis métallique (acier, inox, cuivre) brut ou peint.
- Nettoyage des huiles de coupe (fait office de protection inter usinage).
- Nettoyage de boite de vitesse.
- Nettoyage des encres en base aqueuse.

EMBALLAGES

Fût 200 kg	réf.2532 U2	X1
Tonnelet 60 kg	réf. 2532 O5	X1
Tonnelet 20 kg	réf. 2532 O1	X1
Jerrican 5 kg	réf.2532 J1	x 4
Bidon 1 l	réf.2532 i2	X12



ORAPI @ ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI @ n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit decrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI @ dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI @ dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

